

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 novembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 1er octobre 2019 et séance extraordinaire du 16 octobre 2019
  - 4.2 Adoption des comptes à payer
  - 4.3 Vente par soumission publique de différents items
  - 4.4 Résolution d'appui à une demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ – Dossier des parties des lots 2 211 048, 2 211 046, 2 211 044, 3 379 833, 2 211 043, 2 211 042, 2 211 037, 2 211 036, 2 211 038, 2 211 039, 2 211 040 et 2 211 041  
**- Point reporté à une séance ultérieure.**
  - 4.5 Déploiement de la fibre optique - Demande d'appui - Approbation
  - 4.6 Service et assistance informatique - Renouvellement de l'entente avec Microage
  - 4.7 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains - Renouvellement - Adhésion
  - 4.8 Mandat à un agronome - Zone d'approvisionnement en eau potable
  - 4.9 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Adoption du budget de l'exercice financier 2020
  - 4.10 Achat conjoint de bacs roulants
  - 4.11 Service de voirie - Achat d'abrasif pour les chemins d'hiver
  - 4.12 Plan municipal de sécurité civile - Adoption

- 4.13 Résolution municipale relative à la nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
- 4.14 Préparation aux sinistres en sécurité civile - Achat d'équipements
- 4.15 Service des incendies - Achat divers

**5. LÉGISLATION :**

- 5.1 Adoption - Règlement numéro 2019-354 modifiant le règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe sera présenté pour adoption
- 5.2 Avis de motion - Règlement 2019-355 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation
- 5.3 Avis de motion - Règlement numéro 2019-356 prévoyant la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 6.1 Rapport du service

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**9. CORRESPONDANCE :**

- 9.1 Sommaire de la correspondance

**10. DIVERS :**

- 10.1 Dépôt des états financiers
- 10.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-167**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**4. CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-168**

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2019 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et celui de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-169**

**4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 5 novembre 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 28-09, 2, 9, 16 et 23-10) : 47 076,71 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 860 à 869 : 15 607,36 \$
- Paiements Accès D, 500 350 à 500 380 : 164 834,98 \$
- Chèques manuels 10 014 à 10 014 : 150 \$
- Paiements directs 750 296 à 750 324 : 23 949,32 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 870 à 917 : 333 508,28 \$
- Total : 585 126,65 \$**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-170**

**4.3. VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE DE DIFFÉRENTS ITEMS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer de certains biens et matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de vente par soumission sera affiché à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint, monsieur François Daudelin à disposer desdits biens au plus offrant des soumissionnaires de chacun des lots mis en vente.

**ADOPTÉE**

**4.4. RÉSOLUTION D'APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE AUPRÈS DE LA CPTAQ – DOSSIER DES PARTIES DES LOTS 2 211 048, 2 211 046, 2 211 044, 3 379 833, 2 211 043, 2 211 042, 2 211 037, 2 211 036, 2 211 038, 2 211 039, 2 211 040 ET 2 211 041**

- POINT REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-171**

**4.5. DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE - DEMANDE D'APPUI - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE Réseau Internet Maskoutain (RIM) est une personne morale sans but lucratif dont la mission est de donner accès à des services internet de haute vitesse sur le territoire de la MRC des Maskoutains et pour ce faire de déployer les infrastructures permettant de le faire;

CONSIDÉRANT QU'en conclusion de ladite résolution RIM devrait conclure une entente avec l'entreprise de télécommunication Cooptel afin de réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques devant assurer la couverture obligatoire de toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant actuellement pas accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE, par le biais de sa résolution numéro 19-10-08-8, RIM a demandé à la MRC des Maskoutains si elle pouvait appuyer l'entreprise de télécommunication Cooptel dans sa démarche auprès des autorités compétentes afin qu'elle puisse réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques devant assurer la couverture obligatoire de toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant actuellement pas accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-10-246, adoptée ce jour par le conseil de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

DE DÉCLARER son appui à l'entreprise de télécommunication Cooptel faisant affaire avec Réseau Internet Maskoutain, si une entente est conclue entre ces dernières afin de réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains, et ce, conditionnellement à ce que l'entreprise Cooptel assure contractuellement à Réseau Internet Maskoutain qu'elle s'engage à réaliser ce projet afin de couvrir toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant pas accès au service Internet haute vitesse à la signature de cette entente; et

D'ENCOURAGER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à déclarer à leur tour leur intention de déclarer leur appui à l'entreprise de télécommunication Cooptel faisant affaire avec Réseau Internet Maskoutain, si une entente est conclue entre cette dernière et Cooptel, le tout afin de réaliser le projet de déploiement du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC des Maskoutains, et ce, conditionnellement à ce que l'entreprise Cooptel assure contractuellement à Réseau Internet Maskoutain qu'elle s'engage à réaliser ce projet afin de couvrir toutes les parties du territoire de la MRC des Maskoutains n'ayant pas accès au service Internet haute vitesse à la signature de cette entente; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains, à Réseau Internet Maskoutain et à Cooptel.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-172**

#### **4.6. SERVICE ET ASSISTANCE INFORMATIQUE - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC MICROAGE**

CONSIDÉRANT QUE les services d'accompagnement en informatique pour la municipalité sont effectués par la firme MicroAge DIL et que le contrat vient à échéance;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement déposée par le même fournisseur pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus sont professionnels et adéquats;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

DE RECOMMANDER l'adhésion aux services gérés offerts par la firme MicroAge DIL pour une durée de trois ans aux montants annuels de 7 920 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget des exercices financiers affectés.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-173**

### **4.7. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS - RENOUELEMENT - ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Dominique souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-174**

### **4.8. MANDAT À UN AGRONOME - ZONE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER le Groupe FBE Bernard Experts au montant de 1960 \$ pour l'évaluation préliminaire de la compensation annuelle de perte de rendement associée à la présence d'un puits municipal.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises au poste budgétaire 02-412-00-411.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-175**

### **4.9. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme étant l'annexe A.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-176**

### **4.10. ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'achat de 60 bacs verts 360 litres ainsi que 15 bacs bruns de 240 litres.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2020 au poste 22-400-00-725.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-177**

### **4.11. SERVICE DE VOIRIE - ACHAT D'ABRASIF POUR LES CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser un mélange d'abrasifs mélangés pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT la soumission de Carrières St-Dominique Ltée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat d'abrasifs (chlorure de sodium 30 %), auprès de Carrières St-Dominique Ltée, le tout tel que mentionné à la soumission produite le 2 novembre 2019, au coût de 44,75 \$ la tonne métrique.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-178**

### **4.12. PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Dominique reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Christine Massé, coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté.

QUE Christine Massé soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-179**

### **4.13. RÉSOLUTION MUNICIPALE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Dominique reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Dominique désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

QUE Christine Massé soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE François Daudelin soit nommé responsable adjoint de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-180**

#### **4.14. PRÉPARATION AUX SINISTRES EN SÉCURITÉ CIVILE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre entrera en vigueur le 9 novembre prochain;*

CONSIDÉRANT QUE ce règlement mentionne qu' « un centre de coordination doit disposer d'équipements de télécommunications et informatiques permettant la réception, le

traitement et la transmission de l'information relative à la gestion du sinistre et de l'espace nécessaire pour accueillir les personnes désignées par la municipalité »;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat de 2 ordinateurs portables et d'un téléviseur.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 02-230-00-499 et 02-701-20-414, les frais imputés au poste 02-320-00-499 seront comptabilisés à même la subvention reçue dans le cadre du volet 2 pour le soutien des actions de préparation aux sinistres.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-181**

#### **4.15. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DIVERS**

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat de différents items;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats suivants :

- 7 habits de combat
- 3 appareils respiratoires avec accessoires
- divers petits équipements

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-220-00-526, 02-220-00-649, 02-220-00-650 et 22-220-00-649.

**ADOPTÉE**

#### **5. LÉGISLATION :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-182**

#### **5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-329 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 059 689 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 2019-354 modifiant le*

*règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a été donné le 1er octobre 2019;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'adopter le « *Règlement numéro 2019-354 modifiant le règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**5.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2019-355 DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

Madame la conseillère Lise Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**5.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-356 PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE LA VIDANGE DES ÉTANGS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX**

Monsieur le conseiller Jean-François Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement prévoyant la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

**6.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois d'octobre 2019 est déposée au Conseil.

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

**7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil.

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2019 est déposé au Conseil.

**10. DIVERS :**

**10.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget doit être adopté, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2019.

**10.2. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations de tous les membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-183**

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière